

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/02/2024

PRESENTS : ABRIAL Raymond - ALLARY Jean -Pierre (Pouvoir de Hélène DEMARS) – DUNIS Lucien - GRAS Suzanne (Pouvoir de Christine MIRAMAND) - LIOGIER Renée – MARCON Yves – MONCHAMP Audrey – PRUD’HOMME Sébastien – SABATIER Mylène

EXCUSE(E)S : DEMARS Hélène (Pouvoir à Jean-Pierre ALLARY) - MIRAMAND Christine (Pouvoir à GRAS Suzanne) - MOULIN Serge - SEFOURT William.

Secrétaire de séance : GRAS Suzanne

Début de séance : 18h15

Monsieur le Maire rappelle le souvenir de messieurs Henri Roubin et Emile Serein, tous les deux ex- conseillers municipaux et propose de faire une minute de silence.

1- PV du dernier conseil municipal : Approbation à l’unanimité.

2- Foncier

A) Vente de Terrains communaux

Concernant la vente de terrain à monsieur Grivel, une DICT a révélé la présence de nombreux câbles électriques. Il y a donc impossibilité de vendre ce terrain. Monsieur le Maire propose l’annulation de la délibération antérieure. Approbation à l’unanimité.

Concernant la vente de terrain à madame Mialon, de Tournecol, il est décidé de remettre à plus tard la décision, car le tarif n’est pas encore défini.

Concernant la vente de terrain communal à Madame Malartre de Tournecol, elle devra faire part de son intention d’achat par lettre à la Mairie. Elle devra faire passer un géomètre à ses frais.

Concernant la vente de terrain à monsieur Mialon de Marnhac, une délibération a déjà été prise. Le dossier suit son cours.

B) Décharge municipale

Des études (de sol et de portance) sont obligatoires afin de maintenir la décharge ouverte.

Monsieur Prud’homme demande si ces études seront annuelles –Monsieur le Maire répond négativement.

Monsieur le Maire propose également, dans le cas où la décharge pourrait rester ouverte, de planter une haie, le long de cette dernière.

Délibération pour autorisation d’engager les études pour le maintien de la décharge et d’inscrire les dépenses afférentes au budget. Approbation à l’unanimité.

C) Echange de chemins au lieu-dit Espaladous

Le conseil délibère à l’unanimité pour autoriser monsieur le Maire à engager la procédure d’échange de chemins ruraux. L’échange concerne une parcelle privée appartenant à la SCI Biofloral et un chemin rural appartenant à la commune.

3- Conventions pour les animaux

La convention avec la SPA de Haute-Loire (concernant les chiens errants) et la convention avec 30 millions d’amis (concernant la stérilisation des chats) sont approuvées à l’unanimité. Les montants sont identiques à ceux de 2023.

4- Recensement

Monsieur le Maire souligne l'énorme travail que représente le recensement et se réjouit de l'efficacité de l'agent Laëtitia Porte et de l'ensemble des agents recenseurs de la Poste. Il fait part de la décision d'accorder une augmentation de Rifsepp exceptionnelle de 400 euros pour le mois en cours à l'agent Laëtitia Porte pour son infailibilité.

Les résultats du recensement sont communiqués aux conseillers municipaux, soit :

718 logements ont été recensés dont 68 résidences secondaires.

1326 personnes en résidence principale

68 personnes en résidence secondaire

Soit un total de 1394 habitants soit une centaine de personne de plus par rapport au recensement de 2021.

5- Finances

A) Coupe de bois à Montplot

Concernant la coupe de bois à Montplot, le conseil délibère à l'unanimité pour autoriser l'engagement d'une coupe de bois (coupe d'éclaircie) pour l'année 2024 par l'ONF. Madame Monchamp souligne que les habitants proches de la carrière de la Bruge sont très mécontents du travail de coupe réalisé. Monsieur le Maire rappelle que cette coupe était nécessaire car les bois sont malades.

B) Dossier DETR

Concernant les travaux du cimetière, prise d'une délibération pour annuler la dernière délibération afférente à ce dossier. La nouvelle délibération est adoptée pour un montant de travaux à 50 000 euros. Approbation à l'unanimité.

C) Amendes de police

Monsieur le Maire rappelle que les amendes de police concernent des travaux d'aménagement, de sécurité, etc...

Monsieur Dunis propose un aménagement vers le parking situé au niveau de l'Amuse-bouche.

Madame Monchamp propose la mise en place d'abribus notamment à Lachamp. Un abribus paraît aussi nécessaire dans le bourg.

Monsieur le Maire propose de se renseigner pour s'assurer que les abribus rentrent bien dans le cadre des amendes de police.

D) Aide de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire, explique que cette aide est déterminée en fonction du nombre d'habitants et représente la somme de 40 000 ou 50 000 euros pour la commune de Saint Pierre Eynac.

Monsieur Dunis propose d'utiliser cette aide pour la sono de la maison des loisirs

Madame Gras propose de l'investir pour le chauffage de l'église.

6- Autres

A) Complémentaire santé communale pour les citoyens

Monsieur le Maire et madame Gras présentent le projet de Monsieur Raveyre de la compagnie AXA qui propose la mise en place une complémentaire santé communale qui pourrait faire bénéficier d'une remise de 20% du montant de la complémentaire aux citoyens de la commune.

Madame Gras souligne que la commune ne serait en aucun cas mandataire de l'assureur et qu'elle ne jouerait qu'un rôle de « facilitateur » de la démarche

Monsieur le Maire propose de rencontrer l'assureur lors d'un prochain conseil municipal.

L'ensemble du conseil n'en voit aucune utilité excepté monsieur le Maire, madame Gras et madame Sabatier.

La décision est prise de ne pas donner suite à cette affaire.

B) Tarifs SACEM

Le prix de l'abonnement à l'année est de 327 euros (forfait illimité).

La SACEM demande à ce que chaque association paye sa cotisation. Un courrier de délégation à la Mairie pourrait être envisagé. Monsieur le Maire propose de travailler sur un courrier avec une formule qui protège la commune en cas d'incident. Approbation à l'unanimité.

C) Restitution aux communes par l'intercommunalité des compétences création et gestion des maisons de services au public, création et entretien des aires naturelles et de loisirs

Délibération pour ré-accepter la prise de ces compétences. Approbation à l'unanimité

D) Référent déontologue pour les élus

Monsieur le Maire expose ce qu'est un référent déontologue pour les élus et lit le courrier envoyé par le CDG 43 à ce sujet. Approbation à l'unanimité

E) Avenant à la convention d'adhésion au service assistance retraite

Le CDG propose une reconduction de la convention. Approbation à l'unanimité

7- Questions diverses

Monsieur le Maire fait part au conseil du montant de la capacité d'autofinancement représentant la somme de 388 000 euros (soit 150 000 euros de plus par rapport à l'an dernier).

Propositions

A) Appel d'offre pour goudronnages 2024

Sur l'ensemble de la commune et sur les routes mitoyennes avec la commune de Saint Germain Laprade et Saint Julien chapeuil.

Liste non exhaustive des travaux envisagés :

Route de Lachamp – La Vigne

Route mitoyenne à Sumene

Route Eynac – Convert

Les Bastides (vers chez monsieur Cresson)

Eynac (Vers chez le grand-père de Madame Monchamp)

Aupinhac (Entre chez monsieur Morel et le rond-point)

Cellier (entre chez messieurs Cartal et Mathias)

La paravent (derrière chez monsieur Berard)

Concernant la partie commune à goudronner avec la commune de Saint-Germain-Laprade, la commune de Saint-Pierre-Eynac est porteuse du projet et réalisera l'appel d'offre. La commune de saint-Germain-Laprade sera donc en délégation de maîtrise d'ouvrage. Les travaux à effectuer seront détaillés par un élu de la commune de Saint-Pierre-Eynac. Les élus emmèneront sur place les candidats à l'appel d'offre. La commune de Saint-Germain-Laprade doit fournir une délibération concordante. Les crédits afférents aux travaux de goudronnage seront inscrits au

budget.

Prise d'une délibération pour engager un appel d'offre sous 3 semaines (environ) avec réponse courant Mars. Le conseil mandate monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires. Approbation à l'unanimité

Monsieur le Maire rappelle les projets photovoltaïques notamment les toits des bâtiments école, vestiaire de foot ainsi qu'à la carrière d'Auteyrac, + 2 hectares au domaine de Faries)

Monsieur le Maire propose de prendre un rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France devant l'urgence d'apporter une solution pour la cour de l'école, la décision est prise de consulter des entreprises pour la location d'un abri. Des devis sont en cours d'élaboration au sein de plusieurs sociétés spécialisées dans l'évènementiel.

B) Terrain de foot – Rugby

Une solution est trouvée pour les poteaux de rugby et l'éclairage. Des travaux seront cependant nécessaires.

C) Terrain Boncompain vendu par les domaines

Ce terrain représente environ 2800 m² et est situé au-dessus du terrain de foot. L'achat de ce terrain pourrait éventuellement permettre la construction d'une MAM, ainsi qu'une maison d'accueil personnes âgées style collocation sénior, et peut être même pouvoir intégrer le cabinet des infirmières.

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un accord de subvention de la Région à hauteur de 150 000 euros pour ce projet.

Le conseil décide à l'unanimité de mandater Monsieur le Maire pour faire valoir le droit de préemption pour ce terrain et désigne monsieur le Maire pour discuter des modalités financières du rachat avec le service des domaines du Puy de Dôme et le département de la Haute-Loire. Madame Liogier n'a pas pris part au débat ni au vote.

D) Travaux d'entretien : Elagage d'arbres

Un devis a été reçu de l'entreprise Volle pour élagage de 20 arbres pour la somme de 2000 euros TTC. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer le devis et à lancer l'opération d'élagage.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des rendez-vous tous les vendredis matin avec les employés communaux techniques sont désormais prévus, afin de définir le travail à effectuer sur l'ensemble de la commune.

Madame Liogier présente le projet « Colibris »

Colibris groupe local Pays des sucra accueillera l'Agora les 21-22-23 mars 2024 avec des projections, conférences, ateliers, débats sur l'accessibilité pour tous à une alimentation de qualité sur notre territoire.

Une journée est prévue à Saint Pierre Eynac le 23 Mars de 9H30 à 18 heures.

Madame Liogier rappelle que l'ensemble des élus est invité le jeudi 21 Mars à Yssingaux de 8h30 à 18 heures, ainsi que la journée du 23 Mars à Saint Pierre Eynac.

Mesdames Liogier et Gras présentent la Charte Territoriale des solidarités avec les aînés

C'est une charte entre la communauté de communes et la MSA créée en octobre 2022 pour une durée de 3 ans ½.

Plusieurs actions seront organisées dans les différentes communes de la

communauté de communes.

Sur Saint Pierre Eynac un bal « Bougez Dansez » est prévu le mercredi 19/06/2023.

(Danse + prévention santé + chorégraphie)

Fin de séance : 22h00